CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 16 novembre 1987

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[Français]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux 62 pétitions portant les numéros suivants: 332-3135, 332-3149 à 332-3190 inclusivement, 332-3199, 332-3208, 332-3221, 332-3225, 332-3226, 332-3231, 332-3262, 332-3271, 332-3278, 332-3280, 332-3312, 332-3315, 332-3329 à 332-3334 inclusivement et 332-3337.

[Traduction]

OPPOSITION À L'ACCORD COMMERCIAL ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, j'ai une pétition qui a été signée vendredi d'un bout à l'autre de l'Ontario ainsi qu'un grand nombre d'autres. Elle porte sur l'accord commercial avec les États-Unis.

Les pétitionnaires estiment que l'accord négocié par le gouvernement menace l'essence même de la souveraineté politique et économique du Canada. Ils pensent également que cela priverait le Canada de la liberté politique qui lui est nécessaire pour déterminer son propre avenir économique. A leur avis, cet accord commercial n'a pas non plus réussi à assurer un accès sûr au marché américain, ce qui en était l'objectif primordial...

- M. le Président: Le député connaît le Règlement et, à mon avis, il va au-delà de ce qui est strictement nécessaire pour exposer le contenu de la pétition.
- M. Langdon: Monsieur le Président, c'est parce que cette pétition porte sur un sujet aussi explosif et important que je voudrais vous en préciser le contenu.

De toute façon, les personnes qui ont signé la pétition viennent de toutes les localités de ma circonscription, de tous les quartiers de la ville de Windsor, de La Salle, de Amherstburg et d'un grand nombre de localités du comté d'Essex.

Je soulignerai la dernière partie de la pétition où les pétitionnaires demandent au gouvernement de donner aux Canadiens la possibilité de donner leur avis dans des élections générales. LE RÉACTEUR NUCLÉAIRE FERMI II—LA PROCÉDURE D'EXAMEN

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Il a fallu franchement beaucoup plus de temps pour recueillir les signatures pour ma deuxième pétition. Elle compte 4 000 signatures au total et porte sur la question de Fermi II.

Il s'agit d'un réacteur nucléaire situé très près du Canada et où se sont déjà produits des accidents désastreux. Les pétitionnaires expriment très clairement leur position et celle de la grande majorité...

- M. le Président: J'hésite encore à interrompre le même député mais tout le monde à la Chambre connaît le Règlement. Les députés sont autorisés à faire une brève déclaration pour expliquer la pétition mais sans discuter du sujet sur lequel elle porte. Le député voudra bien terminer ses observations.
- M. Langdon: Oui, merci, monsieur le Président. Comme je l'ai dit, la pétition est signée par 4 000 personnes de ma circonscription. Elle déclare énergiquement que les habitants du côté canadien voudraient avoir la possibilité de vérifier les dispositifs de sécurité de ce réacteur nucléaire avant qu'il ne fonctionne à 100 p. 100 de sa capacité.

• (1110)

La pétition a été signée en particulier par des habitants d'Amherstburg, de Malden et de La Salle ainsi que d'autres localités du comté d'Essex parce que ceux-ci seraient également durement éprouvés s'il arrivait un accident à ce réacteur nucléaire.

OPPOSITION AU PROJET DE RÉFORME FISCALE

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, j'ai à présenter une pétition de la part de plusieurs de mes électeurs de Thunder Bay—Nipigon ainsi que d'autres habitants de Thunder Bay qui protestent contre les propositions du Livre blanc sur la réforme fiscale. Ils sont particulièrement mécontents de voir que ces propositions ne changent pas le régime fiscal déjà inéquitable pour la famille canadienne moyenne alors qu'elles offrent un dégrèvement fiscal aux Canadiens à l'aise dont les revenus annuels excèdent 100 000 \$. Ils constatent également de 60 000 entreprises rentables n'ont pas à payer un sou d'impôt.

Les pétitionnaires demandent à la Chambre des communes de rejeter ces propositions de réforme fiscale, de rejeter la taxe sur les aliments, une autre de leurs préoccupations, et de rétablir la pleine indexation dans le régime d'impôt des particuliers, ce qui serait surtout avantageux pour les Canadiens à faibles revenus.